



SENSIBILISATION 2025

Inititation aux gestes de premiers secours avant le départ à la retraite

Dans le cadre du décret <u>n° 2021-469 du 19 avril 2021</u>, les entreprises doivent proposer à leurs salariés, avant leur départ volontaire à la retraite, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Cette sensibilisation pourra s'effectuer sans coût supplémentaire sur le temps de travail du salarié.

PUBLIC CONCERNÉ	Entreprises adhérentes au SSTI 33
OBJECTIF	 Tout salarié doit pouvoir quitter le monde du travail avec des compétences lui permettant de réaliser les gestes essentiels du secours d'urgence.
DATES	Au choix : • 1 session le vendredi 14 février de 9h à 11h • 1 session le vendredi 16 mai de 9h à 11h
LIEU	SSTI 33, rue Walter Scott 33 600 Pessac
ANIMATEUR	Formatrice Sauveteur Secouriste du Travail

PROGRAMME

Situation exceptionnelle d'urgence :

- le dégagement en urgence d'une victime
- la mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent
- la lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée directement sur la plaie.

Situation du quotidien : l'arrêt cardiaque

Ce module « arrêt cardiaque » s'articule en deux séquences :

- apprentissage du geste
- restitution du geste, au cours d'un atelier de pratique dirigée.



COMPRIS

POUR VOUS INSCRIRE Scannez le QR-Code ou rdv sur www.ssti33.org